

Province de Québec  
**Municipalité de Barnston-Ouest**

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest tenue le 5 mai 2025, à 19h00, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081, chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Madame Lucie Michaud	
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

*Formant quorum sous la Présidence de Monsieur Johnny Pizar, maire.*

Absence : Le conseiller Ziv Przytyk est absent.

*Madame Sonia Tremblay, greffière-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.*

---

*Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :*

**1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 mai 2025**

Monsieur le maire Johnny Pizar souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h00.

25 05 039

**2. Adoption de l'ordre du jour du 5 mai 2025**

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 5 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

1. **Ouverture**  
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
  - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
    - 6.1.1. Shazamfest – Publipostage et Comité d'accueil
    - 6.1.2. Fondation québécoise du cancer
    - 6.1.3. Centre d'art Rozynski – Demande de partenariat
7. **Affaires courantes municipales**
  - 7.1. **Dossiers municipaux**
    - 7.1.1. Archives – Destruction conformément au calendrier de conservation
    - 7.1.2. Rapport annuel 2024 – Schéma de couverture de risques en incendie
    - 7.1.3. Offre de service – réparation du sentier Peter-Kilburn
    - 7.1.4. Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Les Sentiers de l'Estrie
    - 7.1.5. Fauchage des abords de chemins
  - 7.2. **Appels d'offres**
    - 7.2.1. Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
  - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
  - 8.2. Rapport des conseillers

9. **Rapports administratifs**
  - 9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et voirie
  - 9.2. Rapport de l'inspecteur en bâtiment et environnement
  - 9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière
10. **Trésorerie**
  - 10.1. Approbation des listes : comptes à payer, comptes payés et dépenses incompressibles
  - 10.2. Dépôt du Rapport financier 2024
11. **Divers**
12. **Deuxième période de questions**
13. **Levée de la séance ordinaire**

**Adoptée à l'unanimité**

25 05 040

### 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

### 4. Première période de questions

Nicole Poitras :

- Demande au conseil si des MRF seront épandus sur le territoire de la Municipalité. Le maire répond aux questions.
- Demande si des lignes de marquage au sol pourrait être peinte à l'entrée du village de Way's Mills afin de ralentir la circulation. Une demande sera faite au MTQ par la directrice générale.
- Demande si des panneaux lumineux, tel que vu au États-Unis, pourraient être installé afin de signaler la présence de chevreuil. La directrice générale va faire le suivi.
- Demande si le défibrillateur va être accessible librement aux citoyens dans une boîte pouvant demeurer à l'extérieur. Le maire répond que le projet est de l'installer à la caserne lors de travaux de rénovation de celle-ci prévu en 2025.
- Souligne que l'émondage des arbres et des branches, réalisé à l'automne 2025 et à l'hiver 2025 n'ont pas été bien fait. Un suivi sera fait par la directrice générale sur le sujet.

Raymond Raiche se questionne sur les coupures fréquentes d'électricité sur les chemins Standish et Groleau et si la Municipalité y peut quelque chose.

Nicolas Landry se questionne sur l'impact de l'abattage d'arbre qui a eu lieu près de la source d'eau de leur propriété. Le maire invite le citoyen à en discuter avec son voisin.

25 05 041

#### 6.1.1. Shazamfest – Publipostage et Comité d'accueil

**ATTENDU** que l'organisation du Shazamfest a déposé, en date du 9 avril 2025, une demande à la Municipalité à savoir :

- De former un comité d'accueil municipal afin d'accueillir, le samedi 12 juillet, les partenaires municipaux invités à l'événement ;
- Que la Municipalité distribue, via publipostage, une affiche pour faire la promotion des deux événements culturels phare de la Municipalité soit

Céramique à Way's Mills et le Festival Shazam.

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance des demandes de l'organisme ;

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

Que la conseillère Lucie Michaud soit présente le 12 juillet prochain pour accueillir les partenaires municipaux à l'événement.

Que la Municipalité distribue, par publipostage, une affiche faisant la promotion de Céramique à Way's Mills et du Festival Shazam et en assume les frais.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**25 05 042**

### **6.1.2. Fondation québécoise du cancer**

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 250\$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de sa Campagne corporative 2025.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

La conseillère Julie Grenier déclare son intérêt et quitte la séance, il est 19h57.

**25 05 043**

### **6.1.3. Centre d'art Rozynski – Demande de partenariat**

**ATTENDU** que le Centre d'art Rozynski a déposé, le 29 avril 2025, une demande de partenariat à l'édition 2025 de l'événement Céramique à Way's Mills;

**ATTENDU** que les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de l'organisme ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que le conseil municipal octroie un montant de 250\$ au Centre d'art Rozynski dans le cadre de l'événement Céramique à Way's Mills.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

La conseillère Julie Grenier réintègre la séance, il est 19h59.

### 7.1.1. Archives – Destruction conformément au calendrier de conservation

**ATTENDU** que l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

**ATTENDU** que l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier ;

**ATTENDU** que l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

**ATTENDU** que l'article 199 du *Code municipal du Québec*, stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte une liste de divers documents à détruire conformément au calendrier de conservation et en fait sienne comme ici au long reproduit ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'approuver la liste de destruction des archives préparée par Michel Hamel, de L'Archiviste Michel Hamel et daté du 9 avril 2025 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

**Adoptée à l'unanimité**

### 7.1.2. Rapport annuel 2024 – Schéma de couverture de risques en incendie

**ATTENDU** que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4) ;

**ATTENDU** que le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest prend en compte le rapport annuel pour l'année 2024 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en avril dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

**ATTENDU** que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements », communément appelé « DSI » ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,  
Appuyé par la conseillère Lucie Michaud et il est résolu ;**

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2024, tel que présenté.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

**Adoptée à l'unanimité**

25 05 046

**7.1.3. Offre de service – réparation du sentier Peter-Kilburn**

**ATTENDU** qu'Aménagement sentiers verts à déposer une offre de service pour la réparation d'une section du sentier Peter-Kilburn le 9 avril 2025 ;

**ATTENDU** que cette section du sentier à besoin de réparation afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et d'en faciliter l'entretien ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,  
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland il est résolu ;**

Que le conseil municipal accepte l'offre de service d'Aménagement sentiers verts pour la réparation d'une section du sentier Peter-Kilburn au coût de 1 955\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

25 05 047

**7.1.4. Soutien à la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie coordonnée par le Conseil Sport Loisir de l'Estrie et Les Sentiers de l'Estrie**

**CONSIDÉRANT** que les sentiers de randonnée pédestre estriens représentent des infrastructures donnant accès à la nature et au paysage à la population et aux visiteurs de la région ;

**CONSIDÉRANT** que des sentiers de randonnée pédestre aménagés, entretenus et fréquentés de manière responsable et durable contribuent à la conservation du territoire et à la résilience des milieux de vie ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil Sport Loisir Estrie (CSLE) et Les Sentiers de l'Estrie (SE) ont coordonné un projet de concertation régionale menant à l'élaboration d'une Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie (Politique régionale) ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a fait l'objet d'une vaste démarche participative, à laquelle la MRC a pris part, notamment en siégeant sur le comité consultatif du projet ;

**CONSIDÉRANT** que cette Politique régionale consiste à assurer la présence, la durabilité et la pérennité des sentiers estriens ainsi que leur développement et vise également la prise en compte des sentiers de randonnée dans la planification et l'aménagement du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet mobilisant divers intervenants régionaux a permis de définir une vision concertée et d'identifier des orientations communes prioritaires ;

**CONSIDÉRANT** que le CSLE, en collaboration avec Tourisme Cantons-de-l'Est, coordonne actuellement l'élaboration d'un *Plan directeur régional de randonnée pédestre*, permettant d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique régionale et ses orientations ;

**CONSIDÉRANT** que ce projet de Plan directeur comprendra une démarche consultative pour établir les objectifs régionaux et définir les actions prioritaires à déployer avec la collaboration d'une diversité de partenaires ;

**CONSIDÉRANT** que la Politique régionale et le Plan directeur contribueront à faciliter l'obtention de financement pour la réalisation de projets de pérennisation et de développement de sentiers dans la région et qu'ils cadrent avec le *Plan nature 2030* du Gouvernement du Québec ainsi qu'avec des objectifs de la *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* et des orientations gouvernementales en aménagement du territoire ;

**CONSIDÉRANT** que le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC a, entre autres, pour objectifs :

- De soutenir la structuration et le développement de la MRC comme pôle récréatif et récréotouristique quatre saisons.
- De mettre en valeur le potentiel récréatif des milieux forestiers sans compromettre la production forestière.
- De prioriser, en milieu naturel, le développement d'équipements et d'infrastructures impliquant des activités de plein air non motorisées.
- D'identifier les infrastructures de nature régionale associées au tourisme et à la culture et les mettre à jour.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

**De reconnaître** l'importance des sentiers de randonnée pédestre estriens comme infrastructures donnant accès à la nature, au paysage, et favorisant les saines habitudes de vie.

**D'appuyer** la Politique régionale de sentiers de randonnée pédestre en Estrie.

**De collaborer** à l'élaboration d'un Plan directeur régional de randonnée pédestre qui permettra d'identifier les actions qui serviront à concrétiser la Politique et ses orientations.

**De collaborer** à la mise en œuvre de ce Plan directeur régional de randonnée pédestre, dans la mesure des priorités, des responsabilités, des réalités territoriales et des moyens de la Municipalité de Barnston-Ouest.

**De transmettre** une copie de cette résolution aux municipalités locales du territoire ainsi qu'au Conseil Sport Loisir de l'Estrie.

**Adoptée à l'unanimité**

25 05 048

#### **7.1.5. Fauchage des abords de chemins**

**ATTENDU** qu'à chaque année la Municipalité fait faucher les abords de chemins afin d'assurer la sécurité des usagers de la routes et l'entretien des chemins ;

**ATTENDU** que la directrice générale greffière-trésorière a fait une demande de prix auprès de trois (3) entrepreneurs ;

**ATTENDU** que la Municipalité a reçu, 3 offres de services pour le fauchage des abords de chemins ;

**ATTENDU** qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement numéro 307-2023 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Barnston-Ouest, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,  
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu**

Que le conseil municipal octroie le contrat de fauchage des abords de chemins

à Entreprises Ghislain Lafaille au coût de 4 400\$, plus les taxes applicables.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale greffière-trésorière à payer cette dépense.

**Adoptée à l'unanimité**

**25 05 049**

**7.2.1. Appel d'offres pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière)**

**ATTENDU** les besoins de la municipalité quant à la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière) de 60 à 80 tonnes métriques dont la concentration demandée est de 83 à 87% ;

**ATTENDU** que le conseil municipal désire obtenir des prix avec et sans le transport ;

**ATTENDU** que l'évaluation de la dépense nette pour la fourniture, avec et sans transport, basée sur l'expérience antérieure est inférieur à 50 000\$ ;

**ATTENDU** qu'il est jugé opportun de procéder par un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 soumissionnaires ;

**ATTENDU** qu'aux termes des règles d'adjudication prescrites aux articles 938.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* ainsi que du Règlement 307-2023 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Barnston-Ouest, un tel contrat peut être octroyé de gré à gré ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'assurer une saine concurrence entre les personnes voulant contracter avec la Municipalité de Barnston-Ouest ;

**ATTENDU** que la transparence, l'équité et la saine gestion sont les principes qui doivent guider le processus d'octroi de contrats ;

**Pour ces motifs,**

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que le conseil municipal mandate la directrice générale greffière-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux (2) soumissionnaires pour la fourniture de chlorure de calcium (abat-poussière), en respect du Règlement de gestion contractuelle de la Municipalité et des lois en vigueur.

**Adoptée à l'unanimité**

**8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire**

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

**8.2. Rapport des conseillers**

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

**9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie**

Dépôt du rapport du mois d'avril.

## 9.2. Rapport de l'inspecteur municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport des mois de mars et avril.

## 9.3. Rapport de la directrice générale greffière-trésorière

Dépôt du rapport d'avril.

25 05 050

### 10.1. Approbation des listes : comptes à payer et dépenses incompressibles

**ATTENDU** que la greffière-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 7 avril 2025 – 25-04-037	116 859.85\$
B) Dépenses incompressibles – avril 2025	11 149.60\$
C) Salaires avril 2025	25 224.89\$
D) Comptes à payer au 5 mai 2025	40 295.63\$

**ATTENDU** que la greffière-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

**À CES CAUSES,**

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,**

**Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 76 670.12\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

**Adoptée à l'unanimité**

### 10.2. Dépôt du Rapport financier 2024

La Rapport financier au 31 décembre 2024 et le rapport du vérificateur 2024 de la Municipalité sont déposés aux membres du conseil municipal.

## 12. Deuxième période de questions

25 05 051

### 13. Levée de la séance ordinaire du 5 mai 2025

**Il est proposé par la conseillère Lucie Michaud,**

**Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h20.

**Adoptée à l'unanimité**

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)*. »

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTRICE GÉNÉRALE  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE